N° ordre: 24-703

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS BEAUJOLAIS DOMBES

Nombre de conseillers en exercice : 51 Date de convocation : 05/11/2024

Date d'affichage:

Objet : Convention d'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 novembre à 14 h 30, le Syndicat Mixte s'est réuni en session ordinaire à Belleville-en-Beaujolais, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHEMARIN.

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x) ou excusé (e)
Х	AVB	AURION Rémi	
х	AVB	DAUMAS Nathalie	Excusée
Х	AVB	DECEUR Patrice	Excusé
Х	AVB	DESMULES Marielle	Х
X	AVB	FROMENT Benoit	Excusé
X	AVB	MANDON Olivier	X
Х	AVB	MATRAY Bernard	X
Х	AVB	PARIOT Véronique	X
х	AVB	PERRIN Jean-Charles	X
X	AVB	ROMANET Michel	
	AVB	CHEVALIER Armelle	X
	AVB	LIEVRE Gaétan	
	AVB	LONGEFAY Fabrice	
	AVB	TACHON Gérard	X
	AVB	TROUVE Michel	Excusé
х	CCBPD	BLANCHET René	X
Х	CCBPD	BOUVET Nicole	X
х	CCBPD	FLAMAND Guy	X
х	CCBPD	GHIRARDI Aurélie	Excusée
X	CCBPD	LEBRUN Pascal	Excusé
х	CCBPD	MERCIER Hervé	
х	CCBPD	TERRIER Pascal	
	CCBPD	BOUCHARD Loïc	
	CCBPD	CHARDON Gérard	
	CCBPD	LEGLISE Gaëlle	
	CCBPD	TRONCY Thierry	
Х	CCDSV	ALBAN Didier	Excusé
Х	CCDSV	CHAUMONT Armand	Excusé
х	CCDSV	FORNES Christine	Excusé
Х	CCDSV	LAUTIER Vincent	X
X	CCDSV	REY Bernard	Excusé
	CCDSV	BONTEMPS-HESDIN C.	Excusée
	CCDSV	GARNIER Gilles	Excusé
	CCDSV	VALLOS Frédéric	Excusé
х	MBA .	COGNARD Jean-François	Excusé
х	MBA	MANTOUX Guy	
	MBA	DARMEDRU Brigitte	Excusé
х	COR	CHAMPALE Áymeric	
х	COR	CORGIER Vincent	
х	COR	GERBERON Alain	X
х	COR	PERONNET Alain Excusé	

Tit.	Coll Terr	NOM Prénom	Présent (x ou excusé (e)
х	COR	PONTET René	X
х	COR	SALEMBIER René	, X
х	COR	SONNERY Patrick	
	COR	BLEIN Bernadette	
	COR	LAGOUTTE Jean-Robert	
	COR	SOTTON Martin	
	COR	SUCHET Ghislaine	Excusée
х	CCPA	DE LA TEYSSONNIERE H.	X
х	CCPA	DOUILLET José	Excusé
х	CCPA	FORT Frédéric	Excusé
х	CCPA	LOMBARD Daniel	X
х	CCPA	MONCOUTIE Lucie	Excusée
	CCPA	LAROCHE Olivier	
	CCPA	PAULOIS Frédéric	X
	CCPA	PEYRICHOU Gilles	Excusé
х	CCSB	BIOSA Françoise	X
х	CCSB	CHEMARIN Jean-Paul	X
х	CCSB	FAYARD Daniel	X
х	CCSB	LAMURE Thierry	X
х	CCSB	MOREY Jean-Michel	Excusée
х	CCSB	THEVENON René	X
	CCSB	BAGHDASSARIAN Patrick	
	CCSB	DUCLOS Yvette	X
	CCSB	MIGUET Frédéric	
х	SIRTOM	BLOT Yves	X
х	SIRTOM	MAYA Michel	X
х	SIRTOM	PEGON Catherine	X
	SIRTOM	DEMAIZIERE Thierry	
	SIRTOM	TAUPENOT Patrick	
х	SMIDOM	AGATY Guillaume	
х	SMIDOM	COTTEY Romain	
х	SMIDOM	FERRE Paul	Excusé
х	SMIDOM	JACQUET Claude	- Land
х	SMIDOM	LUX Jean-Michel	
X	SMIDOM	VIOT Dominique	Excusé
	SMIDOM	AUBLANC Jean-Claude	X
	SMIDOM	BIGOT Agnès	
	SMIDOM	DAVIDIAN Philippe	

Accusé de réception en préfecture 069-256900705-20241114-24-703-DE Date de réception préfecture : 14/11/2024 Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique.

Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1.

Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le CDG69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le CDG69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois).

Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques.

Il est proposé au comité syndical :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le CGCT,

Considérant que le CDG69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Article 1er : d'approuver l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le CDG69 et relatives aux missions visées.

Article 2 : de choisir d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel	
Inspection Hygiène et Sécurité	Inclus dans la cotisation CDG	
Cohortes retraites	Inclus dans la cotisation CDG	
Intérim	Inclus dans la cotisation CDG	

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention unique, ainsi que ses annexes.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Le comité, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2025, et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction.

Le secrétaire, Olivier MANDON Le Président,

Jean-Sau CicEMA 55 en en préfecture 099-256900705-20241114-24-703-DE Date de réception préfecture : 14/11/2024